



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maîche

n°2022 - 012

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE du 24 MARS 2022

Transmission en Sous-Préfecture et Affichage du 25/03/2022

Convocation du Conseil Municipal du 16/03/2022
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Suffrages exprimés : 18

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de mars.

16 présents : Christine ARNOUX, Angélique BIERLA, Claudine CAGNON, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Chantal DUBOC, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Jean-Charles JACOULOT, Brigitte MAIRE, Justin MARGUERON, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Damien SCHELL.

3 absents : Martial CORDIER, Michaël NICOD et Christine TREDANT, excusés.

2 procurations : Martial CORDIER donne procuration à Christine ARNOUX
Christine TREDANT donne procuration à Anthony MERIQUE

Secrétaire de séance : Madame Christelle DUQUET

Objet : Création d'un budget annexe – lotissement « les Horlogers »

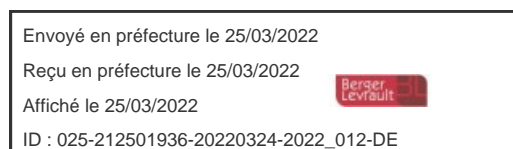
Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'opération budgétaire 124 a été créée au budget communal en 2021 pour l'acquisition de parcelles situées en Centre Bourg en vue de la construction et la viabilisation d'un lotissement incluant des zones de réhabilitation de friches industrielles. Cette opération doit être individualisée dans un budget annexe en nomenclature M14, puis en nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, appliquant les principes de la comptabilité des stocks.

Monsieur le Maire précise que les ventes de terrains à bâtir réalisées par les collectivités dans le cadre de leurs opérations d'aménagement comme les lotissements, constituent des activités économiques nécessitant la création d'un numéro de SIRET et soumises de plein droit à la TVA. Il conclut en demandant à l'assemblée de délibérer sur la création de ce budget au 1^{er} avril 2022.

L'exposé du Maire étant entendu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de créer un budget annexe en nomenclature M14, puis en nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023, appliquant la comptabilité des stocks pour la réalisation d'un lotissement communal qui sera dénommé « les Horlogers »,
- de lancer les démarches nécessaires à l'immatriculation de ce budget auprès de l'INSEE et du Service des Impôts des Entreprises,
- d'autoriser Monsieur le Maire de réaliser toutes les interventions nécessaires et signer tous les documents afférents à la réalisation de cette opération.

Pour extrait conforme,



Anthony MERIQUE

Maire de Damprichard.

